ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

N° 9 . 106e année . 15 août 2025

Helvetiastone

services PUBLICS

JAR - CH 8036 Zurich

LA POSTE

Austérité partout, mais des milliards pour l'armée

Le Conseil fédéral maintient le cap de son «programme d'allègement budgétaire» et entend imposer des économies antisociales à la population. Le budget de l'armée est, quant à lui, destiné à croître sans retenue. En page 6.

Pingrerie sans limites

3 POINT FORT – Retour sur l'allocation de prise en charge pour parents d'enfants gravement atteint-e-s dans leur santé. Une prestation dont la mise en œuvre est si restrictive que peu de parents y ont droit, une révision est en cours.

Canicule et santé

7 RÉGIONS – Face à l'inaction du Conseil d'État, les enseignant-e-s vaudois-es se mobilisent pour défendre leurs conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves contre les dangers des fortes chaleurs.

Loyers abusifs

10 INTERVIEW – L'Asloca lance une initiative populaire fédérale pour mettre un terme aux loyers abusifs imposés par les bailleurs. Entretien avec Christian Dandrès sur les enjeux de cette initiative à signer et faire signer.

Syndicats ukrainiens

12 NOTRE MONDE – Engagés dans une lutte contre les attaques qu'entendait imposer leur président, les syndicats ukrainiens lancent un appel au mouvement syndical international concernant les agressions massives de la Russie.

L'image d'Éric Roset

24 juillet 2025: à la place des Nations à Genève, comme ailleurs dans le monde, une «casserolade», est organisée pour dénoncer la famine imposée aux habitant-e-s de la bande de Gaza.

La mobilisation se poursuit face à la politique génocidaire déployée depuis plus de vingt-deux mois par l'État d'Israël, avec la complicité des États occidentaux, contre la population de la bande de Gaza.

Éditorial

Leurs priorités et les nôtres

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

À l'issue de sa séance du 25 juin, le Conseil fédéral a présenté les résultats de la procédure de consultation sur le «programme d'allègement budgétaire 2027» qui va servir de base au message destiné au Parlement. Au-delà de quelques adaptations (comme l'abandon bienvenu du projet de dissocier le budget de la Confédération de celui de l'AVS), le gouvernement maintient le cap des mesures d'austérité, avec des objectifs globalement inchangés, puisqu'il est question d'économies à hauteur de 2,4 milliards pour 2027 (contre 2,7 milliards dans la première mouture) et de 3 milliards en 2028 (contre 3,6 milliards initialement).

Les priorités sont ainsi clairement affichées: tailler dans les prestations à la population, la protection du climat et dans les conditions de travail du personnel. Les plus fortuné-e-s sont, tout comme dans le projet initial, préservé-e-s de toute augmentation de fiscalité en dépit de l'explosion des inégalités.

De même, le financement du réarmement, malgré son évident manque de rigueur budgétaire la plus élémentaire *(voir en page 6)*, est assuré dans les plans du Conseil fédéral. Le lien est fait entre les coupes et l'augmentation future des budgets militaires: «Même si le programme d'allégement est mis en œuvre, la Confédération risque de faire face, à partir de 2029, à un déficit se chiffrant en milliards, dû principalement à la hausse considérable des dépenses de l'armée [1]».

Il est dès lors évident que nous devrons nous battre pour défendre nos droits et imposer nos priorités car le Conseil fédéral entend faire payer la population pour augmenter les milliards destinés à l'armée. La même boussole de défense des besoins et des droits des travailleurs-euses doit nous guider en ce qui concerne les conséquences de la décision de l'administration états-unienne d'augmenter les droits de douane sur les produits suisses (à l'exception de l'or et des médicaments) à 39% qui est au cœur du débat politico-médiatique depuis deux semaines. Entrent dans ces discussions des éléments de politique extérieure propres aux nouveaux rapports de force que l'administration Trump impose et qui traduisent un durcissement de la concurrence intercapitaliste. Lorsqu'il est question des futures nouvelles propositions que le Conseil fédéral pourrait faire pour «adoucir» Donald Trump, on cite volontiers la possibilité de nouveaux achats d'engins militaires, de combustibles fossiles ou des nouvelles promesses d'investissement aux États-Unis, notamment dans la branche de la pharmacie (qui représente à elle seule 47% des exportations suisses aux États-Unis, où elle est déjà très présente). La question de l'industrie pharmaceutique apparaît comme centrale pour les États-Unis, où les prix des médicaments sont encore plus délirants qu'ailleurs. Or, les industriels de la pharma préparent depuis longtemps la préservation de leurs taux de profit en montant les États-Unis contre les pays d'Europe dans le but de faire davantage payer ces derniers [2], c'est-à-dire les consommateurs-trices et assuré-e-s. Il s'agit donc simplement pour l'industrie pharmaceutique de nous faire payer le maintien de leurs profits [3].

NOUS FAIRE PAYER LE MAINTIEN DE LEURS PROFITS

Les autres secteurs du capitalisme helvétique ne sont pas en reste et jouent la carte du catastrophisme pour que l'ensemble de la population se range derrière «notre» industrie d'exportation et ses intérêts. La prise de position de l'association patronale de l'industrie des machines Swissmem – intitulée significativement «L'union fait la force» [4] – illustre parfaitement cette conception: rejet de toute nouvelle cotisation pour l'AVS, refus d'améliorer la protection des syndicalistes, révision des objectifs de réduction des émissions de CO_2, etc. Il s'agit, là encore, de faire payer à la population la défense des intérêts patronaux.

Leurs priorités sont claires, les nôtres doivent l'être tout autant. ■

[1] https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/aktuell/brennpunkt/entlastungspaket-27-2.html

[2] Voir à ce sujet la conclusion de l'article de Jean-François Marquis: «Assurances-maladie: la hausse des primes et la montée de la privatisation du système de santé», publié sur alencontre.org le 8 août 2025.

[3] L'édition du 11 août de *24 heures* relatait ainsi le retrait récent du marché suisse d'un traitement anticancéreux par l'entreprise Roche car la Suisse a refusé de payer le prix fort.

[4] https://www.swissmem.ch/fr/ensemble.html

SUISSE . Le système des assurances sociales de notre pays est particulier. Une de ses spécificités est notamment de prévoir des conditions drastiques pour ouvrir le droit aux prestations, réduisant bien souvent à néant l'aspect protecteur affiché.

Pingrerie sans limites

SERVICES PUBLICS
ÉRIC ROSET . PHOTO

Introduite depuis le 1er juillet 2021 en réponse à des demandes de longue date, l'allocation de prise en charge est destinée aux parents d'enfants gravement atteint-e-s dans leur santé qui doivent interrompre leur activité lucrative pour s'en occuper. Le congé indemnisé par une allocation pour perte de gain se monte à 14 semaines (98 indemnités journalières) pouvant être réparties en 18 mois. L'introduction d'une telle allocation semble couler de source, ne serait-ce qu'en raison de la responsabilité juridique des parents envers leurs enfants. La situation précédant l'allocation de prise en charge était doublement pénible, puisqu'à l'épreuve de voir son enfant gravement malade, s'ajoutait l'absence d'indemnisation lorsque la mère (parfois le père) devait interrompre son activité professionnelle pour prendre soin de son enfant pendant plus de trois jours.

La modification de la Loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG) était supposée remédier à ce problème moyennant un montant finalement modeste puisque le Conseil fédéral évaluait les coûts annuels de manière progressive au cours des années, de 67 millions de francs en 2022 à 78 millions en 2035[1]. Ce montant est sous-estimé. Et c'est voulu, car le Conseil fédéral lui-même précisait dans son message que la durée moyenne pour prendre soin d'un-e enfant souffrant d'un cancer est de 155 jours (en 2019), donc bien plus que la durée maximale de l'allocation (98 jours). Or, la réalité s'est même révélée en deçà des estimations financières pour une assurance insuffisante…

RESTRICTIONS DRASTIQUES. En effet, du fait d'une obsession maladive pour la traque aux «abus», avant même qu'une loi entre en vigueur, le Parlement a prévu des conditions d'ouverture de droit à l'indemnisation si strictes que les dépenses annuelles sont 12 fois plus faibles que prévu: 6 millions par année! Dans la mesure où cette prestation sociale doit avoir pour principe de venir en aide à des parents confrontés à des enfants gravement atteint-e-s dans leur santé et ayant de ce fait besoin de soins de leur part, on pourrait s'attendre à ce que les critères d'ouverture du droit se limitent à une évaluation médicale de l'état de santé de l'enfant. Si celui-celle-ci, de l'avis du corps médical, est atteint-e dans sa santé et que son état nécessite la présence d'un parent, l'ouverture du droit doit être assurée. Or, c'est évidemment loin d'être le cas, pour plusieurs raisons. En premier lieu, la définition d'un-e enfant «gravement atteint-e dans sa santé» est extraordinairement restrictive et consiste en plusieurs conditions sujettes à interprétations (on y parle par exemple de la nécessité d'un «changement majeur» de l'état de santé physique ou psychique – sans que l'on sache en quoi consiste un changement mineur – et que «l'évolution ou l'issue de ce changement est difficilement prévisible, ou qu'il faut s'attendre à ce qu'il conduise à une atteinte à la santé durable ou croissante ou au décès[2]»). Ces conditions ne sont clairement remplies que pour les enfants dont le pronostic est mauvais, c'est-à-dire dans les cas de figure où la durée de versement de l'allocation est insuffisante. Pour les autres cas, il revient au corps médical d'attester que les conditions sont réunies ou non, mais il n'est pas rare que les caisses interviennent auprès des médecins pour les mettre sous pression dans un sens restrictif, avec pour résultat que des parents devant prendre en charge leur enfant se voient refuser une indemnisation alors qu'ils ont réellement dû interrompre leur activité professionnelle. On ajoute à cela que le délai de traitement des demandes est long, ce qui ne fait que renforcer l'incertitude et le stress dans une période de vie par ailleurs pénible. Ces carences ont provoqué une révision de ces allocations, en cours à l'heure actuelle, mais celle-ci est insuffisante *(voir encadré ci-contre)*.

NÉGATION DE DROITS. Le cas des allocations de prise en charge, tout comme celui des prestations transitoires pour chômeurs-euses âgé-e-s *(voir encadré ci-contre)*, montre la logique à l'œuvre dans les assurances sociales suisses: des prestations insuffisantes et des conditions d'ouverture si restrictives qu'elles reviennent à nier les droits que la loi visait à garantir. ■

[1] Message du Conseil fédéral concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, 22 mai 2019.
[2] Article 16o LAPG.

Repérages

CHÔMEURS ÂGÉS INVISIBILISÉS

En vigueur depuis juillet 2021, les prestations transitoires pour chômeurs-euses âgé-e-s relèvent de la même logique de restriction de droits avant même leur mise en œuvre. Conçues pour éviter le recours à l'aide sociale aux chômeurs-euses âgé-e-s de 60 ans ou plus arrivant en fin de droit avant de pouvoir prendre la retraite, ces prestations devaient concerner, selon les estimations du Conseil fédéral, 4200 personnes en 2024 pour des dépenses annuelles de l'ordre de 190 millions de francs[1]. Le Parlement a durci les conditions d'ouverture de ce droit et le calcul de la prestation, tant et si bien que les bénéficiaires de ces prestations transitoires étaient au nombre de… 940 en 2024 pour des coûts de 28,4 millions, 6 fois moins qu'estimé au départ!

Un premier bilan a ainsi montré que, sur 5519 personnes de plus de 60 ans arrivées en fin de droit entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2022, 74% n'ont pas demandé les prestations transitoires. Sur 1430 demandes déposées, plus de la moitié a été refusée (759, sans tenir compte des demandes de personnes âgées de moins de 60 ans)[2].

Ces chiffres ne résultent pas d'une amélioration de la situation des seniors sur le marché du travail. Au contraire, celle-ci s'est fortement dégradée, puisque la proportion de chômeurs-euses de longue durée chez les plus de 50 ans est 2 fois plus élevée que parmi les moins de 50 ans et que le nombre de chômeurs-euses de plus de 50 ans a augmenté considérablement (+41% entre juillet 2023 et juillet 2025 en chiffres absolus).

Il faut se rappeler que la dernière révision de la Loi sur le chômage, entrée en vigueur en 2011, a fait passer la durée d'indemnisation pour les plus de 55 ans de 520 jours à 400 (sauf pour celles-ceux qui ont cotisé au moins 22 mois avant d'être au chômage ou qui tombent au chômage après avoir atteint l'âge de 61 ans). Alors que la situation exigerait de revenir sur ces attaques, surtout dans la mesure où les comptes de l'assurance-chômage sont bons (excédent de 1,4 milliard en 2024), le Conseil fédéral préfère baisser le taux de cotisation, préparant du même coup les futures restrictions lorsque les comptes seront péjorés. ■

[1] https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2019/2838/fr
[2] Évaluation intermédiaire des prestations transitoires (Ptra), OFAS, décembre 2023.

Contexte

RÉVISION INSUFFISANTE

En avril dernier, le Conseil fédéral a adopté le «message sur l'harmonisation des prestations dans le régime des allocations pour perte de gain» dans lequel il propose d'élargir les conditions d'ouverture du droit aux enfants hospitalisé-e-s pour une durée de quatre jours ou plus (auxquelles pourrait s'ajouter un maximum de 21 indemnités pendant la convalescence). Il s'agit certes d'une amélioration, mais celle-ci ne répond pas à la situation. En effet, les statistiques montrent que la durée d'hospitalisation moyenne des enfants âgé-e-s de 9 ans et moins est inférieure à quatre jours (3,92 jours pour les 0-4 ans et 3,49 jours pour les 5-9 ans en 2023) et est en forte décroissance ces dernières années (deux à trois jours de moins pour chaque classe d'âge depuis 2003)[1]. Cette tendance risque de se poursuivre ces prochaines années du fait de la volonté d'accroître les opérations réalisées en ambulatoire. La fixation d'une durée d'hospitalisation minimale ignore totalement les besoins de prise en charge durant la convalescence, besoins qui vont en augmentant à mesure que l'ambulatoire se développe. Espérons que les débats parlementaires permettront de corriger le tir et d'élargir encore les conditions d'octroi. Pour les parents salariés, il est en effet essentiel de pouvoir se consacrer à un-e enfant atteint-e dans sa santé sans s'inquiéter de son indemnisation. Celle-ci doit être accordée sur simple présentation d'un certificat médical attestant du besoin d'une prise en charge parentale. Par ailleurs, une limitation de la durée d'indemnisation doit être combattue pour permettre par exemple un accompagnement digne en cas de cancer. Dans la mesure où les coûts de l'allocation de prise en charge ont été de 6 millions en 2023 et non de 70 millions par année, la question ne relève pas des moyens à disposition. Le Conseil fédéral reconnaît d'ailleurs que les modifications qu'il propose «peuvent être financées par les ressources actuelles du régime des APG, sans source de financement additionnelle». ■

[1] OFS, Statistique médicale des hôpitaux, Patients dans les hôpitaux selon la classe, l'âge, le sexe et le groupe de diagnostic: https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1404010100_107/-/px-x-1404010100_107.px/

FRIBOURG FÉMINICIDE ET INFANTICIDE

UNE URGENCE VITALE!

Un nouveau drame insoutenable s'est produit le samedi 5 juillet à Givisiez: une jeune femme et son bébé de six semaines ont été tué-e-s à leur propre domicile, poignardé-e-s à plusieurs reprises par leur compagnon et père. Ce dernier a reconnu les faits.

Cette tragédie, d'une violence extrême, nous bouleverse et nous révolte. Elle rappelle avec une brutalité insupportable que le foyer, censé être un espace de sécurité, reste encore trop souvent un lieu de mort pour les femmes et les enfants.

Ce double féminicide (Épagny, Givisiez) ainsi que la tentative qui a eu lieu le 21 juillet dans le quartier du Schoenberg ne sont pas des accidents isolés. Ils sont le symptôme d'un système qui tolère, banalise et sous-estime les violences sexistes, qui ne donne pas les moyens de prévenir, de protéger, ou de faire cesser ces actes. Ces morts étaient évitables. Elles auraient pu – et dû – être empêchées.

Ce double homicide et la tentative qui a eu lieu dans le quartier du Schoenberg s'inscrivent dans une liste macabre de féminicides qui continue de s'allonger, en Suisse comme à Fribourg. En moyenne, plus de 55 cas de violences domestiques sont signalés chaque jour dans notre pays, et 70% des victimes sont des femmes. En 2021, 25 féminicides ont été recensés en Suisse – sans parler des tentatives et des violences silencieuses qui rythment encore le quotidien de trop nombreuses femmes.

À Fribourg, malgré les mobilisations massives de la société civile, les grèves féministes de 2019 et 2023, et les multiples alertes des associations de terrain, aucune structure pérenne n'a encore été mise en place pour documenter, prévenir et combattre ces violences de manière coordonnée. Le Groupe féministe du SSP – Région Fribourg réclame aujourd'hui, avec force et indignation, le financement immédiat d'un observatoire cantonal indépendant sur les violences faites aux femmes.

Cet outil permettrait:

- de recueillir des données fiables sur toutes les formes de violences sexistes dans le canton;
- de coordonner les acteurs-trices de terrain (police, justice, santé, écoles, associations);
- de mesurer l'impact réel des politiques publiques, d'identifier les manques et d'y répondre efficacement;
- de respecter les obligations juridiques découlant de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Suisse en 2018, qui impose aux États la mise en place de systèmes de suivi des violences.

Refuser d'agir, c'est choisir l'inaction coupable. D'autres cantons, comme Genève ou Vaud, ont déjà démontré la pertinence d'un tel dispositif. Refuser de financer un observatoire à Fribourg, c'est continuer d'invisibiliser les victimes, déresponsabiliser les pouvoirs publics et s'exposer à de nouveaux drames évitables. Le financement d'un observatoire à Fribourg serait un tournant historique pour la sécurité des femmes. Chaque féminicide est un crime évitable si l'on prend les moyens d'agir en amont. Combien de femmes et d'enfants faudra-t-il encore retrouver mort-e-s pour que la violence sexiste devienne une priorité politique?

Le SSP – Région Fribourg appelle le Conseil d'État et le Grand Conseil à assumer pleinement leurs responsabilités: allouer un budget dédié, dès aujourd'hui, pour la création de cet observatoire.

Parce que chaque mort est déjà une mort de trop. ■

GROUPE FÉMINISTE . SSP . RÉGION FRIBOURG

VAUD COUPES BUDGÉTAIRES

SANTÉ VAUDOISE MENACÉE

L'État de Vaud a communiqué, à la veille de la pause estivale, sur les mesures d'économies dans le cadre du respect du «petit équilibre budgétaire». Le secteur de la santé doit économiser plus de 20 millions dans le budget 2026 et ce, alors que l'État de Vaud possède plus de 2 milliards de fortune. Sacrifier les services publics et le système de santé pour économiser est la conséquence directe des baisses d'impôts et d'une politique basée sur les cadeaux fiscaux aux plus riches.

Le SSP dénonce cette politique d'austérité irresponsable tant envers la population qu'envers le personnel de la santé. Les mesures d'économies détérioreront encore les conditions de travail, alors que l'État sait qu'elles sont déjà très précaires, la pénurie de personnel étant attestée dans ce secteur. Et, nous l'annoncions au début de l'été, les mesures d'économies ont déjà anéanti les moyens, pourtant maigres, du plan InvestPro visant à revaloriser les salaires et conditions de travail du personnel pour lutter contre la pénurie. Et ces mesures touchent à nouveau un secteur très féminisé. Une honte pour le Conseil d'État qui rappelle chaque 14 juin son engagement pour «l'égalité salariale et l'engagement professionnel des femmes». Le Conseil d'État essaie-t-il de résoudre le problème de la pénurie de personnel à sa manière, par la suppression de structures de soins?

Car ces mesures mettent en péril certaines structures, notamment les Pôles santé de la vallée de Joux et du Pays d'Enhaut, dont les coûts de financement public par habitant-e sont jugés trop élevés, de même que l'établissement de soins palliatifs de Rive-Neuve. Selon la conseillère d'État socialiste Rebecca Ruiz, «garantir un service public de qualité c'est utiliser l'argent public au bon endroit» (*24 heures*, 22 juillet 2025), mais ce n'est manifestement pas de lutter contre des déserts sanitaires ou de garantir la qualité des prestations par des conditions de travail décentes. La mise en péril des Pôles santé est un pas de plus vers la privatisation du secteur de la santé. Le Conseil d'État souhaite-t-il une médecine à deux vitesses et dont l'accès devient de plus en plus inégalitaire en fonction des régions de notre canton?

Ces mesures, conséquences des baisses de rentrées fiscales, sont les premières d'une salve qui sera d'autant plus importante en cas d'acceptation de l'initiative dite des 12%. Mais le personnel se mobilise. Le samedi 30 août 2025, une mobilisation du Pôle Santé de la vallée de Joux a lieu à 16 h devant l'Hôtel de Ville au Sentier. Le jeudi 2 octobre 2025, le SSP et les syndicats des services publics organisent une mobilisation unitaire contre les mesures d'économies, à 18 h, à Montbenon à Lausanne. ■

CATHERINE FRIEDLI . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

GENÈVE CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT

PREMIER DÉSINVESTISSEMENT

Le SSP prend acte avec satisfaction de la décision du comité de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) de se désinvestir des obligations d'État israéliennes. Cette décision fait suite à une résolution du SSP présentée et largement votée lors de la dernière assemblée des délégué-e-s de la Caisse.

Pour notre organisation, cette décision représente un message fort et symbolique. Le SSP espère que cette initiative incitera d'autres caisses publiques et privées à suivre le même chemin.

Toutefois, le SSP rappelle que la résolution vise également les entreprises israéliennes et/ou celles opérant dans les territoires occupés. Si le désinvestissement des obligations est donc louable, il ne constitue qu'une première étape, salutaire mais qui reste incomplète. Le SSP ne lâchera donc pas la pression sur la Caisse. Le SSP réitère sa demande au comité de la CPEG de procéder au désinvestissement des actions détenues dans toutes les entreprises israéliennes et/ou opérant sur les Territoires palestiniens occupés. Afin d'assurer la transparence nécessaire, le syndicat attend de la CPEG qu'elle publie la liste des actifs concernés ainsi que le calendrier du plan de désinvestissement engagé.

Le SSP a adressé un courrier à l'intention de la caisse en ce sens. Ce courrier a été envoyé aux principaux partenaires du SSP ayant collaboré à cette première étape. Il sera transmis dans la mesure du possible aux délégué-e-s de la Caisse.

Le SSP, en collaboration avec ses partenaires, se réserve le droit de mener des actions symboliques de mobilisation ou de sensibilisation auprès du personnel et/ou de la population afin d'aboutir à l'application de la résolution dans sa globalité.

Enfin, la section genevoise du SSP travaille en étroite collaboration avec les autres régions romandes du syndicat. Nous sommes convaincu-e-s que cette décision créera un effet d'entraînement et accélérera les efforts pour inciter d'autres caisses publiques à se désengager financièrement de manière similaire. ■

SSP . RÉGION GENÈVE

FRIBOURG TECHNICIENS EN RADIOLOGIE MÉDICALE

UN PREMIER PAS IMPORTANT

À l'issue du mouvement de grève de six jours des technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), du lundi 3 au lundi 10 février 2025, le Conseil d'État avait accepté de créer une nouvelle fonction de «technicien-ne thérapeute spécialisé-e» (TTS), permettant à «certain-e-s TRM» d'accéder aux classes de salaire 18 et 19. À la suite de cette proposition, les TRM et le SSP avaient suspendu le mouvement de grève, et demandé l'ouverture de négociations avec la Direction de l'HFR pour déterminer les conditions d'octroi de cette nouvelle fonction.

Les négociations entre le SSP et les TRM, d'une part, et la Direction de l'HFR, d'autre part, se sont déroulées entre le 10 mars et le 8 avril. Elles ont débouché sur deux variantes, qui ont été soumises à la Direction générale de l'HFR: l'une, privilégiée par les TRM/SSP, aurait permis à 80% des TRM d'accéder à la classe de salaire 18; la seconde n'aurait permis qu'à 16% des TRM d'en bénéficier.

Devant le refus de la variante B par les TRM/SSP et face à la menace d'une reprise de la grève, une nouvelle proposition a été soumise: l'octroi de la classe de salaire 18 à 28 TRM, soit 30% des TRM actuellement au bénéfice de la classe de salaire 17. Cette proposition a été validée par l'Assemblée générale des TRM du lundi 26 mai 2025, avec certaines requêtes complémentaires, notamment que la Direction de l'HFR soutienne la demande d'annulation de l'évaluation par points réalisée par une Commission d'évaluation des fonctions (CEF) dont la composition n'était pas conforme à la loi. Le Conseil d'État a validé le 4 juillet le résultat des négociations entre les TRM/SSP, d'une part, et la Direction générale de l'HFR, d'autre part. Le mouvement de grève a donc donné un premier résultat concret: il permettra à 28 TRM, soit 30% des TRM actuellement en classe de salaire 17, de passer en classe de salaire 18 dès cet automne. C'est une première étape, qui reste, toutefois, insuffisante: à terme, l'ensemble des TRM doivent être colloqué-e-s en classe de salaire 18, comme c'est le cas pour la quasi-totalité des fonctions de niveau Bachelor HES à l'État de Fribourg.

Les TRM et le SSP continueront donc de se mobiliser pour l'octroi de la classe de salaire 18 à l'ensemble des professionnel-le-s concerné-e-s. Nous attendons également du Conseil d'État qu'il annule l'évaluation par points réalisée par la CEF, dont il a reconnu que la composition n'était pas conforme à la loi. Une demande en ce sens a été déposée le 23 juin par l'avocat du SSP, M[e] Christian Dandrès. Enfin, la mobilisation des TRM va devenir collective: l'ensemble des métiers de la santé – infirmiers-ères, sages-femmes, IDDO, TSO, ATSO, ASSC, physiothérapeutes, ergothérapeutes, ambulanciers-ières – vont unir leurs forces pour obtenir, enfin, la classification salariale qu'ils-elles méritent. ■

GAÉTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

Décryptage des modèles de travail en «pool» qui tendent à se développer dans plusieurs secteurs de la santé.

La tentation du «pool»

BEATRIZ ROSENDE
SECRÉTAIRE CENTRALE
SSP

Très fréquents dans les hôpitaux, parfois dans les EMS et les soins à domicile, les systèmes de travail en «pool» semblent prendre de l'ampleur. Les absences temporaires – en raison de maladie, accident, maternité – et la nécessité de trouver rapidement une solution pour assurer la continuité des soins alimentent ces modèles de travail spécifiques. La réduction des dotations au strict minimum, pour des motifs économiques, semble attiser ce phénomène. En même temps, de nombreux-euses salarié-e-s optent pour cette forme de contrat, bien que légalement précaire.

UN MODÈLE DE FLEXIBILITÉ, PARMI D'AUTRES. Dans les institutions de santé, les plages horaires à «couvrir» sont particulièrement étendues. Les secteurs public et parapublic sont forcément les plus impactés, surtout dans les services d'urgence et là où la continuité des soins doit être garantie. De tels horaires (comme celui de 7j/7, 24h/24) imposent des cadences complexes. À cette contrainte horaire s'ajoute le fait que les plans de travail sont organisés avec la dotation de personnel strictement nécessaire. Dans ce contexte, la latitude pour faire face aux inévitables imprévus, aux absences du personnel, mais aussi à l'augmentation de l'activité prend des formes variées, parmi lesquelles: la multiplication des heures supplémentaires, la flexibilité des horaires jour après jour ou encore la fixation d'un taux d'activité variable dès la signature du contrat de travail.

LES SYSTÈMES «POOL»: UNE SOLUTION? De nombreux employeurs ont mis en place, parfois en le négociant, un système de flexibilité qui permet de disposer de personnel formé, habitué aux procédures internes, sans passer par les gourmandes agences de travail temporaire. C'est le système du «pool». Plusieurs variétés cohabitent: ici, des contrats de travail de poolistes s'apparentent à du travail sur appel strict avec des droits minimalistes; ailleurs, des contrats de poolistes respectent toutes les clauses des CCT ou des règlements de droit public – soit les mêmes règles que le personnel fixe – à l'exception du taux d'activité non garanti. Le pool peut aussi être mis en place pour «tester» le personnel, avant de l'engager en fixe. Ailleurs, des équipes «volantes» sont constituées: ces employé-e-s ont signé un contrat de travail «normal», mais ont renoncé à un service d'affectation fixe. Les remplacements – en particulier de longue durée – sont confiés à ces collègues mobiles. Il existe des «pools» d'urgence: la personne débute sa journée à 8 h, se rend au bureau du secteur, reçoit son affectation avant 9 h, selon les absences recensées entre 7 h 30 et 8 h.
À noter aussi que des employeurs revendiquent le droit de prévoir deux contrats de travail pour un-e même employé-e: un contrat fixe avec taux d'activité négocié et un 2e contrat au «pool» sans taux d'activité. Une manière d'esquiver les obligations – faibles, pourtant – relatives à la compensation des heures supplémentaires.

BILANS CONTRASTÉS. Le développement du «pool» commence à faire des vagues. S'il est commode de trouver, rapidement, un-e collègue pour un remplacement, certain-e-s estiment que ces systèmes produisent des effets négatifs: affaiblissement du noyau stable de personnel expérimenté; sentiment de détachement et déresponsabilisation chez les poolistes. Dans les secteurs en forte pénurie de personnel, les collègues poolistes sont actuellement en position de force pour négocier. Les fixes constatent que les poolistes choisissent leurs dates de vacances, leurs jours de travail, leurs horaires (jour ou nuit) puisqu'ils et elles donnent leurs disponibilités pour travailler et peuvent s'y tenir sans aucune autre obligation! Il arrive que les fixes considèrent que les poolistes ne s'impliquent pas assez dans les réflexions d'équipe et soient moins présent-e-s dans les mobilisations pour améliorer les conditions de travail.
Pour d'autres, le système «pool» permet au jeune personnel de passer par différentes unités pour acquérir des compétences diverses. En positif, celles et ceux qui ont choisi délibérément de travailler dans un «pool» louent l'autonomie et le fait de changer constamment de service pour échapper aux problèmes internes et à la souffrance des équipes!
Avoir le libre choix des horaires, de la durée et des dates de vacances, ou des missions est avancé comme motif pour travailler comme pooliste. Désormais, pour certain-e-s, le «pool» est une méthode pour contourner ou surmonter la pression de l'encadrement, des horaires et des conflits.
D'autres poolistes sont moins enthousiastes et dénoncent le stress lié à la mobilité entre les services (là où les «pools» ne sont pas «dédiés» à un service en particulier), l'anxiété de ne pas avoir assez d'heures en raison d'une baisse d'activité et la précarité de l'emploi. En effet, le contrat de pooliste peut, dans de nombreux cas, être résilié sans délai de congé. Il suffit de ne plus confier d'heures de travail. ■

Le trait de Vincent

Agenda militant

MANIFESTATION «SANTÉ MENTALE POUR TOUTXTES»
BERNE
Samedi 16 août, 14 h,
Waisenhausplatz
Organisation: association «Santé Mentale Suisse»

FESTIVAL ALTERNATIBA
GENÈVE
Du 1er au 6 septembre
Cinq soirées thématiques, village des alternatives
Plus d'infos sur: https://alternatibaleman.org/

MOBILISATION POUR LE PÔLE SANTÉ LA VALLÉE DE JOUX
LE SENTIER
Samedi 30 août, 16 h, Hôtel de Ville

COMMISSION JEUNESSE DU SSP
BERNE
Jeudi 4 septembre à 18 h 15
SSP Berne (Monbijoustrasse 61)
Inscription par e-mail à: ziegler@ssp-vpod.ch

MANIFESTATION CONTRE LE PILLAGE DU MONDE
NEUCHÂTEL
Vendredi 5 septembre
neuchatel.climatstrike.ch

AG DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE FRIBOURGEOISE
FRIBOURG
Jeudi 11 septembre dès 18 h

RÉPONSES SYNDICALES AU POPULISME DE DROITE ET À LA HAINE
BERNE
Samedi 13 septembre,
de 9 h 30 à 16 h 45
Conférence sur la migration de l'USS
Secrétariat central Unia
(Weltpoststrasse 20)
Infos et inscription sur: https://www.uss.ch/themes/migration/conference-solidarite-et-participation

FORUM ROMAND DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
LAUSANNE
Samedi 27 septembre 2025,
de 10 h à 17 h
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (chemin des Abeilles 14)
Inscription: http://www.ssp-vpod.ch/forum-enfance

JOURNÉE SYNDICALE NATIONALE DES ASSC
BERNE
Samedi 27 septembre, de 10 h à 16 h
Inscription et programme: www.ssp-vpod.ch/journee-assc

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

SUISSE . Le Conseil fédéral persiste dans sa volonté d'imposer son programme d'allègement budgétaire qui mettra en péril les besoins sociaux de la population, tout en épargnant l'armée et ses dépenses délirantes. Entretien avec Pauline Schneider, secrétaire politique du Groupe pour une Suisse sans armée.

«Avec le F-35, on mise sur la protection des États-Unis»

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO

Le Conseil fédéral justifie notamment son programme d'austérité par la «hausse considérable des dépenses de l'armée [1]». Or, cette dernière ne semble pas concernée par la rigueur la plus élémentaire. Le dernier exemple en date est celui des F-35, peux-tu revenir sur l'historique de ce dossier?

Pauline Schneider – On peut retourner en 2020 avec le référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat, la population a accepté cet achat avec une très courte majorité de 50,1% des voix (moins de 9000 voix d'écart). Le Conseil fédéral a garanti que le coût ne dépasserait pas l'enveloppe de 6 milliards pour les 36 avions. À la suite du choix du Conseil fédéral d'opter pour le F-35, l'Alliance contre le F-35 lance une initiative pour s'y opposer. Viola Amherd assure tout d'abord vouloir respecter la démocratie directe et donc attendre le résultat du vote sur l'initiative avant de signer le contrat d'achat. Nous déposons l'initiative (avant la fin du délai) en août 2022, et le Conseil fédéral fait volte-face et signe le contrat en septembre 2022 dans le contexte ouvert par l'invasion russe en Ukraine. À la suite de ce coup de force antidémocratique, un débat s'ouvre au sein de l'alliance et nous décidons finalement de retirer notre initiative.

Quelles ont été les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral a opté pour les F-35?

On peut en effet s'interroger, car plusieurs rapports de la commission des finances ont montré que les critères de sélection appliqués aux F-35 n'étaient pas les mêmes que pour les autres avions et que les F-35 étaient considérablement mis en avant. L'argument déterminant, à mon avis, est celui des enjeux géopolitiques: en achetant le F-35, on mise sur la protection des États-Unis, tout en acceptant de devenir dépendants d'eux. Frédéric Mauro disait à la RTS que «quand les pays européens ont acheté du F-35, ce qu'ils ont payé, c'est leur alliance avec les États-Unis». Il faut d'ailleurs savoir qu'avec l'achat des F-35, on accepte l'ingérence américaine car les États-Unis conservent un contrôle presque total sur ces avions qu'ils pourraient empêcher de décoller à distance. Ils seront par ailleurs informés de toutes les missions effectuées.

On en arrive donc à la situation qui a été révélée récemment selon laquelle le coût des F-35 va être largement supérieur aux 6 milliards évoqués (il est question d'un montant de plus de 1 milliard de francs supplémentaire, mais le flou demeure). Ce qui ne semble pas poser le moindre problème au Conseil fédéral qui envisage simplement, si la rallonge budgétaire n'est pas accordée, d'acheter moins d'avions que les 36 prévus. Le gouvernement parle d'un «malentendu», alors qu'il s'agit d'un contrat de 6 milliards d'argent public. Il est connu des expert-e-s qu'il est difficile d'avoir des prix fixes dans des contrats d'armement à cette échelle (retard, inflation, maintenance, etc.). Aussi, pourquoi le Conseil fédéral l'a-t-il présenté ainsi?

Enfin, je tiens également à relever que le F-35 nous a été «vendu» comme relevant de la police aérienne devant simplement contrôler l'espace aérien helvétique, alors qu'il s'agit en réalité d'un bombardier furtif pouvant larguer des bombes nucléaires, ce qui interroge d'autant plus sur les raisons du choix de ces appareils.

Quelle sera la suite de ce dossier?

Il sera beaucoup question des F-35 durant la prochaine session parlementaire, et le Conseil fédéral devra répondre à plusieurs interpellations. Notons que l'Espagne vient d'annoncer sa décision de suspendre l'acquisition de ces avions et est à la recherche d'une alternative européenne, alors que d'autres pays ont émis de fortes critiques à l'égard de ces appareils. Par contre, l'annonce de l'augmentation des droits de douane à 39% qui vient d'être communiquée par l'administration Trump pourrait conduire la Suisse à augmenter ses commandes de matériel militaire étatsunien pour donner des gages.

Nous considérons que l'armée devrait renoncer à cet achat et avons lancé une pétition en ce sens qui a réuni plus de 42 500 signatures en très peu de temps. Un sondage réalisé en mars 2025 a également montré que 81% des personnes interrogées sont opposées à l'achat des avions de combat américains[2], sans que cela semble influencer le moins du monde le Conseil fédéral pour le moment. Nous réfléchissons également à toutes les démarches démocratiques et populaires qui pourraient éviter que les contribuables soient celles et ceux qui paient la facture de ce fiasco absolu.

Qu'en est-il des récentes discussions autour du budget militaire de la Confédération?

Le budget de l'armée a été augmenté de 500 millions de francs en 2025 et la hausse des dépenses va se poursuivre: +1,69 milliard ces prochaines années pour en arriver à un montant qui devrait correspondre à 1% du PIB à moyen terme, soit un accroissement de plusieurs milliards de francs. Il faut mentionner que les budgets du Parlement ne sont pas soumis au référendum, donc ce n'est que le Parlement bourgeois qui a son mot à dire là-dessus.

L'ajout de tous ces milliards pour l'armée se fait dans un contexte de mesures d'économies dans les autres domaines de dépenses. Encore plus choquant, la droite justifie l'augmentation des dépenses militaires par le fait que cela va aider les travailleurs-euses en créant des emplois, alors que cette même droite ne cesse de torpiller les droits des travailleurs-euses! ■

[1] https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/aktuell/brennpunkt/entlastungspaket-27-2.html

[2] https://www.watson.ch/fr/suisse/f-35/466457185-pourquoi-81-des-suisses-ne-veulent-plus-du-f-35-americain

«FAIRE BOUGER LES CHOSES»

Un autre sujet qui a attiré l'attention sur les dépenses militaires est l'achat de six drones israéliens, peux-tu donner quelques éléments à ce sujet?

En 2019, la Suisse a acheté six drones à l'entreprise d'armement israélienne Elbit Systems pour un coût total de 250 millions de francs. En raison de l'attaque menée contre la bande de Gaza, des retards ont été annoncés et les drones ont été livrés au compte-gouttes (cinq à ce jour) et ils ne sont pas vraiment opérationnels parce qu'ils ne résistent pas au givre. Elbit Systems a promis de l'améliorer et explique que cela sera rendu plus facile dans la mesure où ce matériel est utilisé dans la bande de Gaza en situation réelle. Il faut voir les vidéos promotionnelles d'Elbit Systems faisant l'éloge des performances meurtrières des drones. Dans l'intervalle, le coût du projet est passé à 298 millions.

Dernièrement, de manière plutôt curieuse, la Suisse a donné des signes d'impatience et a dit «envisager» de rediscuter le contrat. On peut analyser ces annonces comme une volonté de redorer un blason terni à la suite des différents scandales et il est plus facile de critiquer les armes israéliennes que les fabricants états-uniens. À mon sens, ils vont tout de même poursuivre le projet jusqu'à ce que ces drones soient livrés en état de marche.

À la suite de quoi, l'Association suisse des avocats pour la Palestine, la Ligue des droits de l'homme et le GSsA ont déposé une plainte contre l'achat des drones. Notre argument est qu'il s'agit d'un achat contraire à la neutralité suisse ainsi qu'à la Loi sur le matériel de guerre. Cet achat représente en effet une participation indirecte de la Suisse à l'offensive menée à Gaza, puisque cette dernière permet à Elbit Systems de développer ses connaissances technologiques sur ces drones utilisés contre les civil-e-s dans le but de perfectionner les appareils destinés à la Suisse. L'objectif de cette plainte est également de faire bouger les choses sur le plan politique face au soutien suisse au génocide perpétré dans la bande de Gaza. ■

RÉGIONS . Les enseignant-e-s du canton de Vaud se mobilisent pour obtenir un véritable plan de protection en cas de canicule.

Un plan canicule, maintenant!

ISABELLE SMEKENS
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD
ÉRIC ROSET PHOTO

Échaudé par l'expérience de la canicule 2023, le SSP – Région Vaud demande au Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), depuis le printemps 2024, d'établir un plan en cas de fortes chaleurs (et en cas de grands froids) pour tous les établissements scolaires du canton. Il y va, d'une part, de la protection de la santé des élèves et du personnel travaillant dans les écoles. Et, d'autre part, de la possibilité de poursuivre l'enseignement dans des conditions qui rendent l'apprentissage et le travail possibles.

MESURES INOPÉRANTES. Depuis le début, le SSP demande à être entendu par le DEF pour l'élaboration de ces mesures car il s'agit d'une question complexe nécessitant des mesures à court, moyen et long terme. Or, le DEF a toujours refusé nos demandes d'échange sur la question, prétendant que les mesures qu'il prend sont suffisantes, ce que nous contestons.

À la suite d'une première mise en demeure de notre part, le Département a sorti, juste avant la rentrée scolaire 2024, deux guides en cas de fortes chaleurs (l'un pour les établissements de l'école obligatoire, l'autre pour ceux du post-obligatoire). Or, une année après la mise en place de ces guides, force est de constater que plusieurs mesures préconisées sont inappliquées/inapplicables, faute de moyens et/ou d'information (aucun thermomètre dans les locaux, impossibilité d'ouvrir/fermer les fenêtres et/ou les stores, zones ombragées inexistantes, équipes de conciergerie mal informées, etc.). Nous déplorons également que ces guides ne soient pas contraignants, mais qu'ils se contentent de donner des recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs. Enfin, ce qui nous fâche particulièrement est qu'encore une fois, le Département attende des enseignant-e-s qu'ils-elles soient à la fois responsables de la santé des élèves (en prenant des mesures), et du bon déroulement des cours et du programme (le mot d'ordre des guides est de «tout mettre en œuvre pour maintenir les cours»), sans y mettre les moyens.

NOS REVENDICATIONS. Nous demandons un plan assorti d'une directive fixant des mesures adéquates, applicables et anticipées. Ce plan doit indispensablement contenir la liste des moyens nécessaires qui seront mis à disposition et de manière anticipée – faute de quoi il restera un vœu pieux. C'est le cas pour l'ensemble des mesures dites techniques telles que l'accessibilité aux points d'eau, l'aération, l'accès aux zones ombragées (espace disponible, répartition), etc.

Ensuite, dans le cas où les mesures de prévention des risques ne sont pas suffisantes, nous demandons que la directive prévoie les conditions dans lesquelles un congé chaleur est décidé. À l'instar des recommandations du Seco, mais aussi de ce qui est fait dans d'autres pays, nous estimons qu'au-delà d'un certain seuil de température, le congé chaleur devrait être décrété. Aujourd'hui, les seuils d'alerte prévus dans les guides canicules sont définis par la moyenne des températures journalières. Ce qui ne permet pas de tenir compte de la température réelle ressentie durant la journée dans chaque classe, local ou salle de travail. C'est pourquoi nous demandons que les températures prises en compte soient celles mesurées tout au long de la journée.

Enfin, nous considérons que des mesures à moyen et long terme sont indispensables. Elles concernent les constructions scolaires (isolation et aération des locaux, multiplication des zones ombragées, etc.) et la vie scolaire (les effectifs de classe, les horaires des journées de cours, les vacances).

MÉPRIS DU PERSONNEL. Le dispositif en cas de fortes chaleurs est un exemple parmi d'autres, car cette manière de faire est systématique. Le Département prend des mesures de façon unilatérale, à la charge des enseignant-e-s de les appliquer. Il ne s'assure pas que nous avons les moyens de le faire et si nous osons poser des revendications, là encore, la réponse est toujours la même: il n'y a pas de moyens supplémentaires, il faut attendre, tester, analyser avant de prendre des mesures.

GRÈVE ET MOBILISATION. En mars déjà, nous avions relancé le Département au sujet des guides canicules, mais il n'a pas jugé utile de nous recevoir. Nous avons attendu sa réponse, qui est arrivée en mai, dans laquelle Frédéric Borloz, le Chef du DEF, réaffirmait sa volonté de ne pas «définir de lignes à suivre trop précises» comptant sur les directions d'établissement pour «s'adapter» à chaque situation. Face à l'absence de dialogue sur des enjeux qui nous apparaissent comme étant importants tant du point de vue du personnel que des élèves, le SSP n'a eu d'autre choix que de saisir l'Organe de conciliation et d'arbitrage. Devant les juges de l'Organe de conciliation, nous avons renouvelé notre demande d'être reçu-e par le Chef du Département avant la rentrée pour discuter des améliorations à apporter afin que les écoles puissent surmonter au mieux une situation de canicule probable en août. Le DEF a refusé d'entrer en matière, arguant qu'il fallait d'abord tester le plan pour effectuer ensuite, si besoin, des modifications. En juillet, notre Chef de Département affirmait dans la presse ne pas comprendre: «On me menace d'une grève, parce que nous ne mettons pas un brumisateur pour les enseignants dans toutes les classes, au moment où les canicules sont là, je me dis que vraiment, on se trompe de combat.[1]»

La canicule est là. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le canton de Vaud est placé en degré de canicule 3 (danger marqué possible) pour au moins cinq jours consécutifs. Face à l'inaction du Département, nous ne resterons pas les bras croisés. Nous avons d'ores et déjà préparé la mobilisation et sommes en train de nous coordonner pour informer le personnel. En cas de situation de fortes chaleurs, nous appelons tout le personnel enseignant à:

- mesurer dès à présent (bien que la rentrée scolaire ait lieu lundi 18 août, une partie des collègues ont déjà repris) la température dans les salles de classe, salles des maîtres-ses, bureaux et autres (le SSP a d'ailleurs un stock de thermomètres à disposition au besoin);
- solliciter leur direction pour connaître les mesures à appliquer dans l'établissement;
- organiser des AG du personnel et décider collectivement des mesures de lutte;
- arrêter le travail de manière collective là où c'est nécessaire (l'Organe de conciliation a dû constater l'absence d'ouverture au dialogue du DEF et nous a donc remis un acte de non-conciliation rendant la grève licite).

Nous défendrons nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves par tous les moyens. Tel est bien notre combat, n'en déplaise à M. Borloz. ■

[1] *24 heures*, 2 juillet 2025.

Assemblée des délégués du 21 juin 2025

L'Assemblée des délégué-e-s du SSP s'est réunie au restaurant Falken à Zurich et a:

- approuvé les comptes annuels 2024 de la fédération et de ses institutions sans identité juridique propre (comptes de la fédération et fonds de financement) et pris connaissance du plan financier actualisé 2026/2027. Le résultat d'exploitation, négatif de 766 000 francs, est moins bon que l'année précédente et moins bon que le budget. Un résultat financier heureusement très fort absorbe le déficit dans une mesure telle que le résultat final est à l'équilibre. L'Assemblée des délégué-e-s a pris connaissance du plan financier 2026/2027, ainsi que du rapport sur la caisse-maladie collective et du rapport sur les trois fondations du SSP;
- rejeté une proposition de la Région Berne Villes Communes Énergie visant à réduire le déficit dans le prochain budget et à atteindre un équilibre dans celui qui suivra, au profit d'une contre-proposition présentée par le responsable des finances. Conformément à cette contre-proposition, adoptée malgré un nombre considérable de voix contre, le secrétariat central est chargé d'effectuer une analyse complète de la situation financière du SSP et d'élaborer une stratégie financière permettant de surmonter le déficit structurel à moyen terme. Les organes et instances concernés doivent être associés à ce processus;
- élu Erich Fehr, Région Berne Villes Communes Énergie, comme nouveau membre de la Commission de vérification des comptes et de gestion;
- élu Marie-Odile Heim, Région Vaud, comme nouvelle membre du Comité national;
- pris connaissance des retours des participant-e-s à la table ronde et à la task force, ainsi que d'informations sur la planification de la succession au secrétariat général. Les propositions des régions Luftverkehr, Schaffhouse et Berne Villes Communes Énergie («Démocratisation du Comité national», «Pour une présidence du SSP adaptée à notre époque», et «Renforcer les régions – utiliser les ressources au niveau de la base») ont été retirées au profit d'une discussion approfondie dans les régions; par conséquent, aucune décision n'a été prise pour le moment sur les contre-propositions du secrétariat général;
- adopté à l'unanimité une note de solidarité en faveur des syndicats du service public aux États-Unis dans leur lutte contre Trump;
- fixé les dates du calendrier 2026. Les assemblées des délégué-e-s de la fédération sont prévues le 20 juin et le 21 novembre (les deux un samedi, à 11 h, à Zurich).

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
PHILIPPE MARTIN . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

ssp vpod

Le Syndicat des services publics organise un :

Forum romand de la protection de l'enfance

Quelles sont les normes et recommandations ?
Qui se préoccupe de leur application ?
Comment améliorer et harmoniser la protection ?

Conférences – Ateliers – Table ronde

Ce forum est ouvert à tou·tes les professionnel·les concerné·es par le travail social et/ou la protection des mineur·es dans les cantons romands.

Participation gratuite sur inscription (places limitées) :

www.ssp-vpod.ch/forum-enfance

SAVE THE DATE

Samedi 27 septembre
10h00 – 17h00
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Réunion du Comité national du 1er juillet 2025

Le Comité national du SSP s'est réuni pour une conférence en ligne et a:

- reçu une délégation de la région Luftverkehr et discuté en détail de sa demande d'entamer des négociations avec la fédération en vue d'une affiliation collective de la région. Le Comité national reste ouvert au dialogue, mais estime à la majorité qu'une décision sur cette question nécessite des bases plus approfondies. À la majorité, la décision sur l'ouverture de discussions a été reportée à la prochaine séance (29 août, Lausanne);
- approuvé un plan sur la manière dont les conclusions de la table ronde du 17 mai doivent être traitées et mises en œuvre au sein du SSP;
- conféré au secrétaire central Fabio Höhener la fonction de secrétaire général adjoint en remplacement du secrétaire central Philippe Martin. Philippe Martin se retire de ses fonctions à sa demande, car celles-ci lui prennent actuellement beaucoup de temps en raison de la vacance au secrétariat général et qu'il souhaite se consacrer à nouveau davantage à ses dossiers habituels. Nous le remercions pour son excellent travail dans une période difficile;
- conformément au mandat de l'Assemblée des délégué-e-s, les recommandations de vote ont été adoptées: pour le 21 septembre, oui à la loi sur l'e-ID et, en reprenant tacitement la recommandation de l'USS, non à la suppression de la franchise pour les loyers immatériels; pour le 24 novembre, conformément aux décisions antérieures, oui à l'initiative pour l'avenir des Jeunes socialistes;
- ratifié le choix de trois nouveaux collègues comme membres de la commission de santé du SSP: Laura Adamo (Bâle), Bastian Caputo (Vaud), Marta Lehmann (Suisse centrale);
- approuvé le transfert administratif de la section jusqu'ici autonome «Théâtre Saint-Gall» au SSP Suisse orientale (de facto avec effet immédiat, formellement à partir du 1er janvier 2026).

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Cours de formation SSP

Travail de nuit et travail irrégulier dans le secteur de la santé

Que dit la Loi sur le travail en matière de protection des salarié-e-s? Quelles revendications syndicales pour le personnel astreint aux horaires irréguliers, du soir et de nuit? Quelles sont les dispositions en vigueur dans les différentes réglementations cantonales (CCT, lois sur le personnel) de Suisse romande?

Mardi 9 septembre 2025, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenante: **Beatriz Rosende,** secrétaire centrale SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: **25 août 2025.**

Cours de formation SSP

Connaître le fonctionnement des caisses de pension – le 2e pilier

Ce cours d'introduction à la LPP propose de présenter et d'expliquer comment les quelque 1300 caisses de pension en Suisse fonctionnent, chacune avec ses propres règles. Comment le cadre de la loi est-il défini? Qui est soumis-e à la LPP? Quel est le seuil d'entrée? Comment nos rentes LPP sont-elles calculées? Que signifie «primauté des prestations» ou «primauté de cotisations»? Qu'est-ce qu'une bonne caisse de pension? Qu'est-ce qu'une caisse enveloppante? Comment le taux de conversion est-il défini? Autant de questions auxquelles les participant-e-s seront capables de répondre après cette formation.

Jeudi 2 octobre 2025, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Stefan Giger**, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: **17 septembre 2025**.

Le Conseil fédéral a mis en consultation ce qui est, de fait, l'aspect principal de sa réponse à l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» de l'Union démocratique du centre (UDC). C'est la révision de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), aussi nommée Bilatérales III ou Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE[1]».

Réponse du berger à la bergère 1/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
DEMIR SÖNMEZ . PHOTO

L'initiative dite «pour la durabilité[2]» rabâche les rengaines identitaires, xénophobes et anti-asile de l'UDC, draguant un électorat plus large avec une touche de vernis démographique-agoraphobe et une teinte nationale-écologiste. Le Conseil fédéral n'oppose pas de contre-projet, il avance une réponse indirecte, très indirecte, dont la substance réside dans le réaménagement de l'ALCP négocié avec l'Union européenne (UE).

DU NOUVEAU AVEC DE VIEUX INGRÉDIENTS. Une réponse qui reprend sur le fond les ingrédients déjà utilisés contre les initiatives UDC «Contre l'immigration de masse», acceptée par 50,3% des votants en 2014, et «Pour une immigration modérée», refusée à 62% en 2020.

Ces nouveaux accords consistent dans la reprise de 95 actes législatifs de l'UE, modifiant 32 lois suisses, introduisant trois nouvelles lois, intégrant de nombreuses autres dispositions juridiques et administratives, classées en 13 domaines différents[3]. Le détail du tout figure sur le site de la Confédération[4]: avec quelque 1800 pages de textes mises en consultation entre juin et octobre, plus les centaines de pages indispensables à étudier pour comprendre tout ça, gageons qu'un très grand nombre de consulté-e-s sont dépassé-e-s. Les divers rapports scientifiques des thuriféraires de la Confédération ajoutent un brouillard supplémentaire. Notamment le rapport du BAK et d'Ecoplan qui, respectivement en 2020 et 2025, vaticinent qu'en 2045 (*sic!*) le produit intérieur brut (PIB) suisse serait respectivement de 6,5% et de 4,9% plus bas que ce qu'il serait s'il n'y avait pas l'ALCP[5]. Si les autorités fédérales n'avaient pas négocié en secret durant officiellement neuf mois – en fait beaucoup plus –, la consultation aurait pu être démocratique.

Dans cet article (et dans celui du prochain numéro), nous nous limitons aux négociations autour de l'ALCP, réponse de facto du berger Conseil fédéral à la bergère UDC. À cela, le Conseil fédéral ajoute trois jokers, nommés par abus «clause de sauvegarde», «train de mesures visant à garantir la protection des salaires» et «protection contre le licenciement pour les représentants élus des travailleurs[6]».

Cette dernière mesure propose certes un minimum de protection (minimum, car elle laisse une très grande marge d'interprétation), mais se situe en deçà des standards de l'Organisation internationale du travail (OIT). Avec cette mesure, un employeur désirant licencier un-e représentant-e- syndical-e (dans une entreprise de plus de 50 salarié-e-s) devra observer une procédure d'information préalable et de recherche d'un autre poste pendant deux mois avant que le licenciement puisse être prononcé. Par ailleurs, la sanction maximale en cas de licenciement abusif passe de 6 à 10 mois de salaire, étant entendu qu'une sanction entre 7 et 10 mois peut ne pas être infligée ou presque jamais, comme c'est le cas pour les sanctions pour licenciement abusif ou injustifié à ce jour (qui dépassent très rarement 3 mois alors qu'elles pourraient être de 4 à 6 mois). Le Conseil fédéral se veut rassurant à l'égard du patronat en affirmant que les mesures visant à garantir la protection des salaires «ne créent pas de nouvelles contraintes majeures pour les entreprises suisses, ni ne restreignent de manière disproportionnée la flexibilité du marché du travail[7]». Les associations patronales, qui s'opposent à toute mesure de protection contre le licenciement depuis vingt-deux ans, vont cependant tout faire pour supprimer ou drastiquement atténuer cette mesure déjà insuffisante que, par ailleurs, le Conseil fédéral conditionne au retrait de la plainte de l'USS à l'OIT…

MOINS ET PIRE[8]. La Confédération essaye d'amadouer les franges des électorats non traditionnellement UDC que ce parti essaie d'attirer pour son initiative «Pas de Suisse à 10 millions!», en jouant la carte européenne (Bilatérales III) de manière plus appuyée que par le passé. Outre les pressions – déjà acquises avec l'ALCP en vigueur – sur tou-te-s les étrangers-ères ayant un permis de travail autre que le permis C (établissement), elle met bien en avant le fait que le nouvel ALCP permet la poursuite de la politique de la double peine contre les étrangers-ères (condamné-e-s à une peine puis recondamné-e-s par expulsion). L'accord permet aussi de n'octroyer un permis d'établissement, non seulement qu'après cinq ans de résidence, mais en excluant les périodes de plus de six mois de «dépendance» de l'aide sociale. Permis qui peut aussi être retiré aux personnes au chômage – par là même à leur famille – si «elles ne font pas d'effort» pour trouver du travail, de même si elles ont perçu l'aide sociale ou le chômage de manière «indue» (notion non clairement définie). Les mots sont immondes. Et pour les salarié-e-s soumis à autorisation de courte durée (permis L de trois mois à 364 jours, renouvelable au maximum un an), le Conseil fédéral va engager une révision de l'Ordonnance sur la libre circulation des personnes afin qu'aucun ne reçoive un permis L pour plus d'un an[9] lors de la première demande. Ce sont évidemment toutes des mesures insignifiantes démographiquement, UDC-friendly.

TRAVAIL DÉTACHÉ[10]. Quant au délai d'annonce pour les prestataires de services qui, venant travailler en Suisse 90 jours par an au plus, sont soit des indépendant-e-s, soit des salarié-e-s détaché-e-s en Suisse par un employeur de l'UE, il est réduit de huit jours actuellement à quatre jours à l'avenir, uniquement pour les branches dites à risque[11] (dans une liste revue et mise à jour périodiquement). C'est un laps de temps clairement insuffisant pour les contrôles préalables qui ne pouvaient déjà pas se faire correctement avec un délai de huit jours (horaires, conditions de travail, début de la présence en Suisse, connaissance précise de l'employeur, salaire contractuel et effectif, assurances sociales, etc.). Le Conseil fédéral annonce qu'il va «centraliser» et «numériser» les procédures d'annonce, pour gagner du temps. C'est très léger, même si c'est utile. À cela s'ajoute le fait qu'avec la législation ALCP actuelle comme avec la nouvelle, nombre d'indépendant-e-s sont et seront en fait des salarié-e-s contraint-e-s à se déclarer comme indépendant-e-s pour le profit du réel patron mandant.

Avec le nouvel ALCP, la Suisse peut exiger des entreprises de détachement n'ayant pas payé une amende conventionnelle pour une violation des dispositions salariales (cas de récidive), qu'elles déposent une garantie financière (caution) avant de pouvoir de nouveau détacher des travailleurs-euses en Suisse; à défaut du dépôt l'entreprise pourra être sanctionnée (interdiction d'offrir ses services pour un mandat)[12]. Cette garantie financière doit être «proportionnée» (*sic!*), un mot qui permet de fixer dans la pratique des montants suffisamment bas dans des domaines sous convention collective de travail (CCT) obligatoire. Auparavant, les entreprises détachant des employé-e-s dans ces mêmes domaines devaient verser a priori (la nuance est importante) la caution, afin de prévenir les violations des paiements contractuels, car il est difficile de récupérer des sommes dues par une entreprise sise à l'étranger et c'est encore plus compliqué selon le montage entrepreneurial qui préside au détachement.

Ainsi, les violations sont devenues plus faciles… Et cela, malgré les dispositions administratives, tel le raccordement de la Suisse au système d'information du marché intérieur (IMI) de l'UE, pour échanger des informations sur les entreprises de détachement et faire appliquer les sanctions, ou l'obligation d'avoir un répondant en Suisse pour l'entreprise qui détache des salarié-e-s. ■

[1] DFAE, Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE». Rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation, 13 juin 2025. Ce rapport de 894 pages donne les explications essentielles autour des Bilatérales III. Dans la suite de cet article, les citations et les précisions sans référence en note proviennent de ce rapport.

[2] Nous ne revenons pas ici sur les enjeux de l'initiative de l'UDC et renvoyons aux quatre articles parus à son sujet les 8 et 29 novembre 2024, 20 décembre 2024 et 24 janvier 2025, disponibles sur: https://ssp-vpod.ch/themes/initiative-xenophobe-pas-de-suisse-a-10-millions/decryptage-par-dario-lopreno/

[3] Un aperçu de 20 pages est donné dans: DFAE, Aperçu des actes législatifs de l'UE du paquet Suisse-UE et Commentaires concernant l'aperçu, 10 juillet 2025.

[4] DFAE, Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le paquet Suisse-UE: https://www.europa.eda.admin.ch/fr/consulation-paquet-suisse-ue. Voir aussi note 2.

[5] BAK, «Economic Intelligence, Volkswirtschaftliche Auswirkungen einer Kündigung der Bilateralen I auf die Ostschweiz», Basel 2020; Ecoplan,, «Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I», Bern 2025.

[6] DFAE, Procédure de consultation concernant le paquet stabilisation et développement des relations Suisse-UE, non daté mais vraisemblablement juin 2025, pp. 47-49 (ajout des articles 335 lettre l à q au Code des obligations).

[7] Seco, https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/92578.pdf

[8] Outre le rapport *Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE»* mentionné, voir le Protocole d'amendement de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, 13 juin 2025.

[9] Conseil fédéral, Immigration de travail: le Conseil fédéral veut prendre des mesures, 25 juin 2025.

[10] Outre le rapport intitulé *Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE»*, voir aussi le Common Understanding adopté entre la Suisse et l'UE le 27 octobre 2023, en l'occurrence les § 13 et 14.

[11] Conseil fédéral, Paquet Suisse-UE. Catalogue de questions, 13 juin 2025.

[12] *Ibid.*

SUISSE . L'Asloca a lancé une initiative fédérale «Oui à la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers)», soutenue par le SSP (une feuille de signatures est encartée dans ce numéro [1]). Éclairage avec Christian Dandrès, président du SSP, mais aussi membre du comité d'initiative et juriste à l'Asloca.

«L'Asloca frappe au cœur du problème»

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW

Que demande l'initiative de l'Asloca?
Christian Dandrès – Le cœur de la proposition est d'éliminer les loyers abusifs. La protection contre les loyers abusifs offerte par le droit du bail à l'heure actuelle est largement inopérante parce qu'elle repose sur un système dit de «surveillance». Cela ne fonctionne pas. Concrètement, le bailleur fixe le loyer à la hauteur du maximum de ce que les plus fortuné-e-s peuvent payer et, ensuite, c'est au locataire de contester le loyer par voie judiciaire dans les trente jours. Donc, très peu de gens le font. Sur plusieurs centaines de milliers de baux par année en Suisse, il y a un peu plus d'un millier de contestations de loyer. Les bailleurs ont donc les coudées franches pour imposer des loyers abusifs et obtenir des rendements extraordinaires. La part abusive des loyers payée indûment par les locataires est estimée à 10 milliards de francs par année pour les seuls logements.

Qu'est-ce qu'un loyer abusif?
Lorsqu'une personne achète un appartement ou fait construire un immeuble, elle a le droit d'obtenir un intérêt sur l'argent qu'elle a placé en fonds propres. Le Tribunal fédéral (TF) considérait, jusqu'en octobre 2020, que l'intérêt admissible correspondait à celui réalisé par une banque qui fait du prêt hypothécaire majoré de 0,5%. Ce qui était déjà un rendement généreux, dans la mesure où la banque prend plus de risques qu'un bailleur qui loue un appartement
Et puis, en automne 2020, le TF a repris telle quelle une proposition d'Olivier Feller – qui est le secrétaire général de la Fédération romande immobilière – qui demandait de passer à 2% de plus que le taux hypothécaire, au nom de la nécessité pour les fondations de prévoyance professionnelles de verser des rentes. Quel cynisme! Les milieux immobiliers mettent en avant les retraites alors qu'il s'agit en réalité des profits de BlackRock et consorts. Les bailleurs peuvent donc aujourd'hui faire un intérêt de 3,5% net sur l'argent investi dans l'immobilier et y ajouter l'inflation – ce qui est sans doute un cas unique en matière de placement – sans que cela soit considéré comme abusif.
Ainsi, non seulement peu de personnes contestent leur loyer, mais, lorsqu'elles le font, elles se heurtent à ces jurisprudences scandaleuses. Dans ces derniers arrêts, le Tribunal fédéral constate lui-même que ces décisions de justice placent la barre si haut qu'elles laissent libre cours au marché de pénurie. Les juges fédéraux déclarent que ce n'est pas grave parce que le but est de lutter uniquement contre les abus et que, pour le reste, la loi du marché doit prévaloir. Or, on sait que la logique de la rente foncière se base sur la rareté du sol ajoutée à l'impossibilité de se passer d'un logement. En conséquence, les bailleurs dictent leur loi et ponctionnent une part considérable des revenus des ménages, sans commune mesure avec le coût de construction d'un logement. On peut dire que les juges – toutes et tous de droite – de la Première Cour de droit civil du TF ont sabré dans la protection des locataires arrachée dans les années 1970, à la suite de mobilisations.

Quelle alternative propose l'initiative?
Il s'agit, premièrement, de revenir sur la dérégulation imposée par le Tribunal fédéral pour inscrire dans la Constitution que le montant du loyer doit être fixé sur les coûts effectifs majorés d'un rendement limité. Deuxièmement, l'initiative veut que la protection s'applique sans que le-la locataire soit forcé-e d'agir en justice pour obtenir le respect de ses droits. Il faut rétablir un contrôle automatique et régulier. Il s'agit d'empêcher les loyers abusifs lors d'un changement de locataire, mais aussi de faire baisser les loyers déjà trop élevés. L'Asloca frappe au cœur du problème. En effet, aujourd'hui, si un bailleur parvient à augmenter massivement le loyer sans que le-la nouveau-elle locataire conteste, il a la garantie juridique de pouvoir obtenir un rendement abusif sur plusieurs décennies.
On peut imaginer une réactivation du contrôle administratif des loyers (grosso modo en vigueur de la fin de la Première Guerre mondiale jusque dans les années 1960), dans lequel il revenait au bailleur de demander l'autorisation à l'administration cantonale ou fédéral s'il voulait augmenter le loyer. Il est aussi possible d'en passer par des révisions périodiques dans lesquelles le bailleur doit justifier que ses loyers ne sont pas trop élevés.

Et quels sont les contre-arguments des milieux immobiliers?
Sans surprise, ils utilisent le même type de justification que le TF, c'est-à-dire que les fondations de prévoyance professionnelle auraient besoin de rendements abusifs pour verser des rentes.
En réponse, il faut rappeler que ce sont les locataires retraité-e-s qui sont les premiers-ères à souffrir des loyers abusifs. Face à des retraites en baisse, payer les loyers exigés par le marché est impossible. Conserver des loyers abordables est la meilleure garantie pour pouvoir assurer une retraite décente.
Ensuite, il faut noter que les fondations de prévoyance professionnelle ne sont pas soumises à l'impôt minimal de 15% sur les bénéfices. Par ailleurs, le taux d'intérêt avec lequel elles rémunèrent les avoirs de prévoyance est inférieur aux 3,5% que garantit le TF. Les caisses de pension peuvent donc tourner avec des rendements immobiliers en baisse mais, à l'inverse, les locataires ne peuvent pas tourner avec des loyers qui continuent à augmenter. Des statistiques montrent que, dans une ville comme Genève, 56% de la population n'a pas les moyens d'accéder aux loyers de l'offre. Ainsi, les sociétés financières qui pompent la rente foncière ponctionnent 30% à 40% des revenus des ménages. Il s'agit d'une captation de la plus-value vers des sociétés financières contrôlées par une poignée d'actionnaires. L'initiative de l'Asloca veut y mettre un terme. ■

[1] Voir aussi le site de l'initiative: https://initiative-loyers.ch/

Contexte

UNE ALLIANCE POUR DÉMANTELER LE DROIT DU BAIL

Plusieurs objets liés au droit des locataires ont été discutés au Parlement ou sont en cours d'examen, quels sont-ils?
Il y a une alliance totale autour des questions immobilières qui va effectivement des Vert'libéraux à l'UDC, en passant par Le Centre et le PLR, pour démanteler les droits des locataires et assurer les pleins pouvoirs aux bailleurs, de manière à leur garantir des rendements en hausse. Cette alliance comprend le Tribunal fédéral dans un partage des tâches selon lequel les objets qui ne pourront pas passer en votation populaire sont assurés par le TF, alors que le Parlement avance lorsque la majorité bourgeoise pense pouvoir gagner la votation.

Il est intéressant de relever que l'UDC ne cesse de mettre en accusation la responsabilité des étrangers-ères dans les hausses des loyers, alors qu'elle est à l'origine de la plupart des propositions de démantèlement du droit du bail.
Pour donner une idée du climat qui règne, une proposition a été discutée qui prévoyait de supprimer la possibilité de contester le loyer initial, encore une idée issue de l'UDC. Le Parlement l'a heureusement écrasée car elle n'avait aucune chance en votation.

Il reste le projet sur les loyers en usage qui prévoit de modifier la loi afin de faciliter la possibilité pour les bailleurs d'adapter les loyers à ceux en usage dans le quartier sans devoir produire aucune pièce justificative. En janvier 2025, cerise sur le gâteau d'une décennie de jurisprudences cauchemardesques, le TF a admis qu'un bailleur pouvait refuser de fournir les pièces, ce qui est proprement hallucinant. Si on est en conflit contre un garagiste et que ce dernier refuse de produire les documents qu'il a en sa possession, le juge civil peut lui envoyer la police pour aller chercher les pièces. Le TF a considéré que ce principe ne s'appliquait pas aux bailleurs qui ont donc tout loisir de refuser de produire des pièces – tout simplement parce que leur production serait favorable au locataire. ■

Carte blanche à SOPHIE GUIGNARD SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

NON AU PROJET DES DROITES EUROPÉENNES

Le régime d'asile européen commun (RAEC) est en train d'être réformé. Il s'agit de la structure juridique qui a pour but d'harmoniser le droit d'asile sur le territoire européen. C'est à lui qu'on doit, entre autres, les règlements successifs de Dublin, auxquels la Suisse est associée par sa participation à l'espace Schengen.
Que ce régime nécessite une réforme est communément accepté. Qui soutient les personnes exilées en Suisse ne connaît que trop bien les conséquences désastreuses des décisions de renvoi Dublin. Ce système considère qu'il est légitime de décider à la place des personnes concernées l'endroit où elles doivent reconstruire leur vie après la fuite, quitte à les y renvoyer de force. Même si leurs droits n'y seront pas respectés.
Or, le projet de réforme ne remet pas en question le principe inique de responsabilité du premier pays traversé. Le pacte européen sur l'asile cimente au contraire ces règles et encourage encore plus les violences aux frontières.
Le ministre de l'asile, Beat Jans, a présenté le projet de reprise de la réforme par la Suisse comme «plus efficace, résistant aux crises et solidaire». On peut difficilement faire une déclaration plus orwellienne.

DES CAMPS AUX FRONTIÈRES. Parce que concrètement, ce que cette réforme va apporter, c'est la construction d'immenses camps de quasi-détention aux frontières extérieures, dans lesquelles les personnes seront triées en fonction de leur origine et sans égard pour leurs motifs de fuite. Le règlement sur Eurodac prévoit le fichage des enfants dès 6 ans, en stockant leurs données biométriques dans une base de données élargie, qui pourra être mise à disposition des autorités de poursuite pénale. Les règles de Dublin seront durcies, et pourront par exemple mener à l'expulsion vers la Grèce, la Croatie ou la Bulgarie de mineur-e-s non accompagné-e-s. Enfin, le règlement sur les situations de crise pourra permettre une réduction des droits et des garanties procédurales en cas d'augmentation des arrivées en Europe.
On pourrait penser que ce régime dystopique provoque une levée de boucliers du côté des forces humanistes au sein du Parlement. Que nenni. Le débat en première chambre, au Conseil national en juin, a livré un triste spectacle.
Cependant, le projet n'a provisoirement pas passé la rampe. Pas parce qu'il est trop injuste, mais parce que le PLR s'oppose à une participation même minimale et volontaire au «mécanisme de solidarité», refusant ainsi que la Suisse prenne en charge un millier de personnes supplémentaires par année. C'est maintenant au tour du Conseil des États de se prononcer.
La réforme du droit d'asile européen la plus dure de son histoire est en passe d'être acceptée dans les pires conditions et dans un silence assourdissant. Ce n'est même pas un objet de débat dans les médias.

SIGNEZ L'APPEL! Une coalition d'organisations indépendantes de défense du droit d'asile et de la liberté de mouvement s'oppose à ce projet violent et mortifère. Un appel a été lancé, il peut être signé sur le site de la coalition, noraec.ch. Nous envisageons le lancement d'un référendum. Il ne peut être possible que si nous nous informons et nous organisons. Il est grand temps de ne plus laisser le discours sur la migration à l'extrême droite et à ceux et celles qui propagent leurs idées par calcul politique. Les attaques catastrophiques contre les droits fondamentaux doivent être fermement combattues dans la rue et au Parlement. Rejoignez-nous! ■

Alors que la droite attaque le congé maternité et qu'une initiative en supprime l'ancrage constitutionnel, le SSP revient sur l'histoire d'une conquête primordiale pour les travailleuses.

Le congé maternité a 20 ans

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

Il aura fallu des décennies de lutte et plusieurs échecs avant que la Suisse adopte un congé maternité, qui est entré en vigueur il y a tout juste 20 ans, le 1er juillet 2005. L'histoire de cette lutte féministe est largement oubliée. Les quelques textes qui en parlent résument le tout en quelques lignes et en général, en quatre dates[1]:

- 1904: l'Alliance des sociétés féminines suisses demande une compensation du salaire pendant les huit semaines d'interdiction de travailler.
- 1945: le principe d'une assurance maternité est inscrit dans la Constitution fédérale.
- 1984: le peuple rejette, par 85% des voix, l'initiative «Pour une protection efficace de la maternité», lancée en 1978 par l'Organisation pour la cause des femmes (OFRA).
- 2004: grâce à un compromis élaboré au Parlement par Pierre Triponez, alors conseiller national PLR, le peuple accepte le congé maternité.

HISTOIRE OUBLIÉE. Certes, le système politique veut que, in fine, une loi soit adoptée par le Parlement. Certes, M. Triponez a joué un rôle en ralliant la cause du congé maternité. Mais ce n'était que la dernière ligne droite. Avant, il y a eu des décennies de mobilisations, de patience et de persévérance, jamais mentionnées, peut-être pour ne pas légitimer l'idée que l'action collective peut changer les choses.

UNE LONGUE MOBILISATION. La lutte pour un congé maternité fédéral a été lancée dans la foulée de la grève des femmes de 1991 et de l'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral. En 1993, les «comités en gestation» de Suisse romande lancent un manifeste «Pour une véritable reconnaissance de la maternité». Il revendique un congé maternité de 16 semaines rémunéré à 100%, une perte de gain pour couvrir le salaire en cas d'absence pendant toute la grossesse, un congé allaitement d'un mois et un congé paternité de 3 semaines. Quelque 27 000 signatures (ce qui est beaucoup pour l'ère avant les réseaux sociaux) sont remises à Ruth Dreifuss.

ÉCHECS ET DÉCEPTION. En 1994, la conseillère fédérale soumet un avant-projet de loi au Parlement, qui le refuse. Les comités en gestation continuent de se mobiliser et multiplient les actions. En 1997, un nouveau projet voit le jour: il prévoit un congé maternité de 14 semaines, rémunéré à 80%, une allocation pour les mères de condition modeste et un congé adoption de 4 semaines. L'UDC lance le référendum. La votation aura lieu en 1999. En Suisse romande, la campagne est intense et le congé maternité est accepté. Mais la majorité alémanique le refuse.

LA LUTTE CONTINUE. Dès le lendemain, les militantes remettent l'ouvrage sur le métier, notamment en lançant des projets cantonaux. En 2000, Genève se dote d'un congé maternité cantonal. Ailleurs, des projets sont déposés, mais, en 2004, un nouveau projet fédéral, minimaliste, passe enfin la rampe du vote populaire. En 2005, le congé maternité fédéral, qui se résume à 14 semaines, indemnisé à 80%, entre enfin en vigueur.

VINGT ANS APRÈS. Depuis, l'allocation perte de gain a été étendue[2] au père, puis à l'épouse de la mère, aux parents adoptifs, ainsi qu'à d'autres situations, comme l'hospitalisation du bébé ou la maladie grave d'un-e enfant. Cet élargissement doit se poursuivre car, en comparaison internationale, les congés parentaux en vigueur dans notre pays restent très insuffisants et lacunaires.

PAS DE RECUL. Cette évolution risque pourtant d'être stoppée net. Au printemps, la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a décidé de flexibiliser le congé actuel plutôt que d'en allonger la durée. Les mères n'auraient plus que 8 semaines de congé garanti, soit la période qui correspond à l'interdiction de travailler. Les 6 autres semaines seraient à partager avec l'autre parent. En parallèle, l'initiative pour le congé familial veut certes un congé global de 36 semaines, mais prévoit de supprimer l'ancrage du congé maternité dans la Constitution fédérale. Pour le SSP, c'est dangereux et injuste: un congé de 14 semaines pour la mère est un minimum absolu. Le reste doit venir en plus. Car le congé maternité, on s'est battues pour le gagner, on se battra pour le garder. ■

[1] Voir par exemple l'article de Sécurité sociale «20 ans d'allocation de maternité: une avancée tardive», https://sozialesicherheit.ch/fr/20-ans-dallocation-de-maternite-une-avancee-tardive/
[2] Le SSP vient de mettre à jour et éditer en un seul petit guide «Salarié-e-s et parents: vos droits» les divers dépliants produits au fur et à mesure de l'évolution des droits: bientôt sur notre site.

PLAINTE CLIMATIQUE

Le 4 septembre prochain aura lieu au Tribunal cantonal de Zoug la première audience de la plainte climatique déposée en 2023 par quatre pêcheurs indonésiens contre le cimentier Holcim. Ils vivent sur l'île de Pari, menacée par la montée des eaux, et exigent que Holcim réduise rapidement ses émissions de CO_2, paye pour les dommages climatiques déjà causés et verse une contribution pour les mesures de protection nécessaires sur leur île. ■

DISSUASIF?

On apprend par un communiqué de presse du 25 juin dernier que le ministère public vaudois a prononcé une «créance compensatrice» à l'encontre de Nestlé Waters (Suisse) SA car la firme a induit les consommateurs-trices en erreur en maintenant l'appellation «eau minérale naturelle» alors qu'elle a eu recours à un procédé de filtration sur charbon actif sans le déclarer de 2008 à 2022. Ladite créance se monte à 500 000 francs pour 90 millions de bouteilles par an, soit 0,0004 centime par bouteille produite. ■

OLIGARCHIE

Une nouvelle note de l'association Oxfam du 26 juin intitulée «Des profits privés au pouvoir public: Financer le développement, pas l'oligarchie» montre, entre autres, que «depuis 2015, les 1% les plus riches ont amassé au moins 33 900 milliards de dollars en termes réels, soit 22 fois le montant requis chaque année pour mettre fin à la pauvreté dans le monde. Ces personnes détiennent désormais plus de richesses que les 95% les plus pauvres dans le monde.» ■

9500

C'est, selon *Le Matin dimanche* du 3 août, le nombre de places d'apprentissage vacantes pour l'année 2025-2026, ce qui correspond à 17% des places d'apprentissage recensées en février par l'OFS. Cette crise toujours plus manifeste devrait nous conduire à relancer la lutte pour l'amélioration de la condition des apprenti-e-s de notre pays, en commençant par signer la pétition pour obtenir huit semaines de vacances sur: https://ssp-vpod.ch/8-semaines-de-vacances ■

Carton Rouge

À l'Université de Berne. Après avoir donné son accord pour une conférence publique organisée par Amnesty International avec Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, et Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits humains sur le Territoire palestinien occupé, l'Université de Berne a retiré son accord trois jours avant la tenue de la conférence, alors que cette dernière affichait complet. Malgré cette censure scandaleuse, Francesca Albanese a tout de même pu s'exprimer dans un autre lieu, à peine dix jours avant que l'administration Trump annonce des sanctions à son encontre. ■

UKRAINE . Appel de la Confédération des syndicats libres d'Ukraine et de la Fédération des syndicats d'Ukraine au mouvement syndical international concernant les attaques massives à la roquette et au drone de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en juin 2025.

Appel des syndicats ukrainiens

FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'UKRAINE, CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS LIBRES D'UKRAINE, FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DU TRANSPORT D'UKRAINE, ASSOCIATION DES SYNDICATS AUTONOMES DE TOUTE L'UKRAINE.
KEYSTONE . PHOTO

Nous reproduisons ici de larges extraits de l'appel des syndicats ukrainiens du 8 juillet 2025[1] – donc antérieur à la lutte menée par ces mêmes syndicats contre la révision des dispositions de lutte contre la corruption proposée par le président ukrainien Volodymyr Zelensky – à l'adresse de la Confédération internationale des syndicats, de la Confédération européenne des syndicats, du Conseil régional paneuropéen des syndicats et leurs organisations membres. Si nous regrettons que l'appel ne contienne pas de message de soutien à l'opposition victime d'une répression féroce en Russie, aux nombreux militant-e-s anti-Poutine et anti-guerre arrêté-e-s et soumis-es à des traitements extrêmement durs, nous pensons qu'il est important de faire connaître cet appel des syndicats ukrainiens contre la guerre d'occupation de la Fédération de Russie et de la dictature Poutine *(Services Publics)*.

[La Fédération de Russie] lance des missiles et des drones sur les villes ukrainiennes et impose son régime criminel sur les territoires temporairement occupés. En juin 2025, la Russie a lancé un nombre record de drones – 5438 unités, intensifiant considérablement ses attaques aériennes. […] Lors des bombardements massifs de juin, la Russie a mené 5665 frappes aériennes [...], soit une moyenne de 189 attaques par jour. […]

ENFANTS TUÉ-E-S ET BLESSÉ-E-S. Selon la Mission d'observation des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine, le nombre confirmé d'enfants tué-e-s ou blessé-e-s entre le 1er mars et le 31 mai 2025 a augmenté de plus de 200% par rapport au trimestre précédent. Au cours de cette période, 222 enfants ont été tué-e-s ou blessé-e-s, contre 73 entre le 1er décembre 2024 et le 28 février 2025. Au total, 2602 enfants ont été touché-e-s, dont 638 ont été tué-e-s.

La Russie attaque délibérément les écoles et les jardins d'enfants. Au cours d'une seule frappe massive contre Kiev le 17 juin 2025, les infrastructures éducatives de cinq quartiers [...] ont été endommagées. Vingt-six établissements d'enseignement, dont des écoles et des jardins d'enfants, ont été touchés. […]

INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES VISÉES. La Russie continue de détruire les établissements médicaux. En juin 2025, plusieurs attaques ont ciblé des établissements médicaux ukrainiens. Le 6 juin, trois ambulances en service ont été démolies lors d'une frappe sur Kiev. Le 17 juin, un hôpital a été abîmé à Odessa. Le 23 juin, un tir de roquette sur Kiev a endommagé l'établissement médical «Santer» [...] et une clinique privée à Bila Tserkva. Le 1er juillet, les envahisseurs russes ont tiré sur un hôpital à Kherson. Huit personnes ont été blessées, dont cinq patient-e-s et trois infirmières.

La Russie continue de détruire les infrastructures de transport. Dans la nuit du 17 juin, une attaque russe massive a endommagé les infrastructures ferroviaires, en particulier le train Intercity+ dans son centre de maintenance. Le 24 juin, les troupes russes ont attaqué Dnipro avec des missiles balistiques, détruisant le train Odessa-Zaporijia. Dix passagers-ères ont été blessé-e-s, dont trois enfants. Le 3 juillet, la Russie a attaqué le port d'Odessa avec des missiles «Iskander» à sous-munitions. Deux personnes ont été tuées: un docker et un chauffeur de camion. […]

CAMPAGNE DE TERREUR ET DE GÉNOCIDE. Des centaines de milliers d'Ukrainien-ne-s se retrouvent à nouveau sans électricité, sans chauffage et sans eau. Au moins 16000 civil-e-s ukrainien-ne-s, dont des militant-e-s syndicaux-ales, sont détenu-e-s illégalement par la Russie, où ils-elles sont soumis-es à de cruelles tortures. […]

La Russie a déporté de force entre 20000 et 30000 enfants ukrainien-ne-s. Environ 63000 personnes sont portées disparues. […]

Ces actes ne constituent pas seulement des crimes de guerre, mais aussi des actes de barbarie au XXIe siècle.

La Russie viole également la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté d'association et la protection du droit syndical. Dans les territoires occupés, [elle impose] de fausses «représentations» de son syndicat – la FNPR – afin de légaliser l'annexion illégale. Il s'agit là d'un mépris flagrant des libertés syndicales.

Alors que des milliers de nos membres résistent et luttent contre les occupants russes dans les rangs des Forces armées ukrainiennes, travaillent sous les bombardements et passent des nuits blanches à cause des attaques […], nous appelons la Confédération syndicale internationale, ses syndicats affiliés, les fédérations syndicales internationales, tou-te-s les syndicalistes, tou-te-s les défenseurs-euses de la dignité humaine et de la solidarité à:

- condamner clairement et sans ambiguïté le bombardement des villes ukrainiennes et les meurtres de civil-e-s par la Russie. Diffuser des informations sur l'Ukraine dans vos médias;
- exiger des gouvernements qu'ils renforcent l'aide économique, humanitaire et militaire à l'Ukraine;
- obtenir le renforcement des sanctions contre l'État agresseur;
- exiger que tou-te-s les responsables de crimes de guerre soient traduit-e-s en justice;
- obtenir la libération de tou-te-s les prisonniers-ères de guerre et otages civil-e-s ukrainien-ne-s, ainsi que le retour immédiat de tou-te-s les enfants ukrainien-ne-s enlevé-e-s;
- Aujourd'hui, nous ne nous battons pas seulement pour notre pays, mais aussi pour les valeurs qui unissent le mouvement syndical mondial: le travail décent, le droit à la vie, le droit à la sécurité et le droit à la solidarité.

Arrêtez la terreur russe! Défendez la paix et la justice! ■

[1] Les adaptations ont été faites par la rédaction. L'appel est disponible dans sa version intégrale sur le site du réseau syndical international de solidarité et de lutte: https://laboursolidarity.org/fr/campagne/n/3539/appel-commun-des-syndicats-ukrainiens

LIVRE

«GAZA, GÉNOCIDE ANNONCÉ»

SERVICES PUBLICS

Professeur émérite à l'École des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres et spécialiste en relations internationales, Gilbert Achcar a publié cet ouvrage au printemps. Sous-titré «Un tournant dans l'histoire mondiale», il constitue un outil de compréhension indispensable pour saisir les origines du génocide dans la bande de Gaza, mais également la nouvelle phase historique qu'il ouvre.

Gilbert Achcar ne ménage pas ses critiques à l'égard des atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023 et de sa stratégie générale de lutte armée, qu'il considère comme irrationnelle en raison de la supériorité militaire insurmontable d'Israël sur ce terrain – il rappelle ainsi que l'Intifada de 1988, une lutte de masse non violente contre l'occupant, est parvenue à détacher une partie de la population israélienne de l'état d'esprit sioniste, contrairement à la phase présente. Cependant, son analyse démontre que le génocide en cours dans la bande de Gaza n'est pas uniquement une réaction à l'attaque du 7 octobre, mais est en germe dans la nature coloniale du projet sioniste. L'auteur montre comment cette logique pousse le régime politique israélien toujours plus vers l'extrême droite du fait de son opposition aux revendications élémentaires du peuple palestinien, conduisant à la politique génocidaire mise en œuvre par le cabinet de Benyamin Netanyahou.

«FORCE DISPROPORTIONNÉE». En réponse aux revendications du peuple palestinien, la puissance occupante a par exemple développé la «doctrine Dahiya» qui consiste, en violation flagrante des principes de l'éthique de la guerre et du droit international humanitaire, en l'usage d'une force disproportionnée contre l'ennemi afin d'infliger à son environnement civil des dégâts nombreux.

L'accusation devenue rituelle par l'État d'Israël et ses soutiens d'antisémitisme pour disqualifier toute critique est patiemment déconstruite par l'auteur. Alors que la lutte contre l'antisémitisme est centrale, son instrumentalisation dans le cas de la critique faite à l'État d'Israël conduit à identifier juif et sioniste, disqualifiant toute vision non sioniste du futur comme antisémite, ce qui ne peut qu'affaiblir le combat essentiel contre l'antisémitisme.

NETTOYAGE ETHNIQUE. Le soutien inconditionnel des États-Unis à l'offensive israélienne conduit Gilbert Achcar à considérer qu'il s'agit de la première guerre conjointe entre ces deux pays, les livraisons d'armes états-uniennes ayant permis à Israël de perpétrer ce massacre, qui représente par ailleurs «le premier génocide à être retransmis en direct à la télévision». La concordance de vue entre Donald Trump et l'extrême droite israélienne en ce qui concerne les divers scénarios de nettoyage ethnique – qui concernent également la Cisjordanie – en atteste également.

Si l'ouvrage a été achevé en ce début d'année 2025, donc avant les récents développements, en particulier l'annonce de la décision de l'État d'Israël de réoccuper la bande de Gaza, ces derniers étaient anticipés et discutés par Gilbert Achcar dans son ouvrage, ce qui en fait une lecture essentielle pour saisir la dynamique actuelle. Une compréhension qui doit nourrir la poursuite de la mobilisation contre le génocide en cours et qui passe par la revendication de sanctions de la part des États occidentaux à l'égard de l'État d'Israël, les annonces de reconnaissance d'un État palestinien étant largement insuffisantes pour stopper la politique génocidaire à l'œuvre[1]. ■

Gilbert Achcar, *Gaza, génocide annoncé*, Éditions La Dispute, 2025.

[1] Sur cette question, voir les articles de Gilbert Achcar: «Le mirage d'un État palestinien» et de Gideon Levy: «Reconnaître la Palestine n'arrêtera pas le génocide à Gaza – Seules des sanctions contre Israël le feront», tous deux publiés sur le site alencontre.org les 30 juillet et 4 août derniers.